RÉPUBLIQUE FRANÇAISE 1472026 MUSE

VILLE DE DOLE

DECISION DU MAIRE

prise en vertu de l'article L 2122. 22
du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : Mise en vente de l'ouvrage – « Dole au fil des saisons et des rencontres »

Le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal du 30 mars 2026 n°DCM-2026-007 portant délégation de pouvoirs au Maire,

VU le contrat d'édition signé le 2 octobre 2025 ;

DECIDE

Article 1 : Un livre intitulé « DOLE au fil des saisons et des rencontres » de 158 pages est mis en vente au musée des Beaux-Arts de Dole au prix de 23 € en 50 exemplaires à compter du 16 octobre 2026.

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision, dont copie sera diffusée aux services suivants, après transmission au contrôle de légalité :

- Musée des beaux-arts
- Service de Gestion Comptable de Dole
- Services des Finances
- Moyens Généraux

Article 3 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Besançon (30 Rue Charles Nodier 25000 Besançon) ou par voie dématérialisée, sur le site www.telerecours.fr.

Fait à Dole, le 12 octobre 2026

Le Maire,

Jean-Baptiste GAGNOUX

MAIRIE de DOLE - 39108 (JURA)

Rendu exécutoire par télétransmission en Préfecture le 16 Octobre 2026
N° identifiant 039-213901986-20261016-1472026MUSE-CC
Publié le 16/10/2026